

2° Pierre de Waha, seigneur d'Arzdorf, marié à Marie de Fisen, fille d'André de Fisen, était veuf en 1609.

Leurs enfants furent :

1° Jean de Waha, seigneur en partie d'Arzdorf, etc.

2° Pierre II de Waha Fronville, seigneur d'Arzdorf, marié à Camille Jacqueline de Steinborn.

Ils eurent pour enfants :

1° Hubert de Waha, seigneur de Haversin.

2° Marie Philippe Scholastique de Waha, dame en partie d'Arzdorf.

3° Jean George Charles de Waha Fronville, chanoine à Ciney, seigneur en partie d'Arzdorf.

Le 6 octobre 1548 noble écuyer de Hezceps, capitaine et prévôt de Damvillers, ayant épousé Margaretha de Bernard, veuve de Henri de Saurfelt, fut en différend contre George de Waha, prévôt d'Arlon ; ils se soumirent à l'arbitrage de MM. Jacques de Messaincourt, Bernard d'Everlange, lieutenant-prévôt d'Arlon, qui arbitrèrent entre 4 points que l'acquêt fait par le seigneur de Hezceps et sa dame Marguerite de Bernard de la seigneurie d'Arzdorf, il serait tenu à reprendre les deniers par lui avancés sauf son action contre les vendeurs et tiendront cependant la seigneurie d'Arzdorf ; les deniers lui ont été peu après rendus et Arzdorf a repassé à la famille de Waha.

En 1692, le seigneur colonel François de Monflin, seigneur foncier de Bondorf (Bigonville), a acquis du roi d'Espagne la haute justice sur les villages d'Arzdorf et de Bilsdorf, mais M. Marchant, prévôt d'Arlon, les a fait dégager ou racheter par les habitants ou les servants à la prévôté d'Arlon.

Le 5 décembre 1718 Nicolas Loutsch, ayant fait un contrat d'échange avec le noble seigneur Gabriel Charles Baron de Waha Fronville, seigneur de Terme et dame Marie-Anne de Pauthy, son épouse, de leurs bien et juridiction basse et foncière, rentes et revenus à Arzdorf, Bilsdorf, Bratten contre autres biens et juridictions, il en a reçu le transport au siège des nobles le 23 avril 1720.

Les dits Loutsch et Spielmann conjoints ont encore acquis les droits qu'avaient les héritiers de Lascheidt, Scheller, Heynen Hassel, d'Huart et ceux du docteur Heinstert sur la seigneurie d'Arzdorf pour le prix de 600 écus, comme aussi les rentes et juridiction sur 3 voueries de la seigneurie d'Esch, situées à Arzdorf, acquises par le dit de Loutsche du sieur Stassin, seigneur en partie d'Esch, par le contrat du 20 mars 1710 par 200 écus ; item les droits et juridiction sur 3 autres voueries à Brattert, Pronkart, dépendances d'Arzdorf par eux acquises du sieur Lethé d'Encheringen et Bockholtz de Wilwerwiltz le 20 janvier 1716 pour 200 écus : item par acquisition du lieutenant-prévôt la juridiction et droit sur 2 voueries et dîmes pour 300 écus le 3 avril 1716.

A Nicolas Loutsche, seigneur d'Arzdorf, a succédé son fils François Sébastien de Loutsche, seigneur d'Arzdorf-Bilsdorf. Les descendants des de Loutsch habitent encore aujourd'hui le village d'Arzdorf ; ils avaient encore en possession, il y a quelques années, un grand nombre de documents et d'actes importants, mais par un acte de vandalisme incompréhensible, tous ces papiers ont été brûlés, avec lesquels il aurait été si facile de refaire l'histoire complète de la seigneurie et du château d'Arzdorf.

*(La fin au numéro prochain.)*